

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Sujet de juin, normal, série Technologie – PROPOSITION DE CORRIGÉ

Première partie : Histoire et Géographie

18 points

1^{er} sujet au choix

Les mutations de l'économie française et leurs conséquences géographiques

Questions : 8 points

Q. 1 : 1,5 point

Secteur primaire : baisse des effectifs ; secteur secondaire : baisse des effectifs (à partir de 1970) ; forte progression du tertiaire.

Q. 2 : 3,5 points

a) secteur secondaire

- baisse des effectifs sur la période 1970-2000 .

- évolution :

- désindustrialisation de l'économie ;

- développement d'industries à haute qualification et moins consommatrice de main d'œuvre, dû aux progrès techniques (électronique...);

- déclin des industries traditionnelles touchées par la concurrence des NPI.

b) secteur tertiaire

- forte progression ;

- seul secteur ayant créé des emplois dans le domaine de la santé, enseignement, télécommunication...

Q. 3 : 3 points

- secteur primaire : baisse de la population rurale dans les campagnes éloignées,

- secteur secondaire : bassins industriels traditionnels en déclin, concentration autour des grandes villes (technopoles), axes de communication (→ métropolisation).

- secteur tertiaire : moteur de l'urbanisation dans les grandes villes et les activités touristiques.

Paragraphe argumenté : 10 points

1. Contenus que l'on souhaiterait retrouver

- Rappel des évolutions des effectifs des trois secteurs.

- Mise en valeur des facteurs des transformations économiques (progrès, concurrence NPI, mondialisations, PAC, développement d'une société de loisirs et services ...).

- Les conséquences géographiques :

- modification de la répartition de la population sur le territoire (baisse de la population rurale dans les campagnes éloignées, urbanisation / métropolisation, périurbanisation...)

- de nouveaux paysages : campagnes délaissées (friches) ou surexploitées (exploitations modernes type hors-sol), technopoles et zones industrielles autour des nœuds de communication à la périphérie des agglomérations, paysages urbains à vocation tertiaire et/ ou touristique, aménagements touristiques (littoraux ou montagnards)...

2. Remarques générales pour l'évaluation du paragraphe argumenté en Histoire-Géographie

Quatre domaines sont à considérer :

* La compréhension du sujet :

- les connaissances mobilisées et l'organisation du paragraphe manifestent que le sujet a été compris (cet effort de réflexion doit garantir une bonne base de note, même si le paragraphe comporte des insuffisances de connaissances) ;

- ou : le sujet est partiellement compris ;

- ou : des indices — notamment des apports de connaissances majoritairement hors sujet — montrent que le sujet n'est pas compris (mauvaise note).

* Les connaissances (idées générales, notions, faits) :

Si le paragraphe mobilise des connaissances en lien avec le sujet — et donc à la fois un effort de tri et un travail sérieux de préparation, voire une lecture intelligente du corpus de documents de la première sous-partie —, l'élève mérite la moyenne, même si l'organisation de ces connaissances laisse à désirer.

* Le classement des connaissances :

- un enchaînement logique du paragraphe témoigne d'un effort démonstratif ;
- ou : les faits, les notions et les idées cités sont au moins groupés par thème ;
- ou : le paragraphe est un inventaire décousu.

* La taille du paragraphe :

Il s'agit d'évaluer le respect d'une consigne et de respecter l'équité entre les candidats. Pour autant, on ne peut établir une comptabilité pointilleuse. On pourrait considérer une marge de + ou - 50 %, c'est-à-dire accepter les paragraphes supérieurs à 10 l. et inférieurs à 30 l., ce qui permettrait notamment de pallier les effets des différences d'écriture.

NB : Le mot « paragraphe » peut s'entendre simplement comme un texte écrit court, formant une unité de sens. Dans cette acception, il peut — ou non — comporter une ou plusieurs subdivision(s) interne(s) avec retour(s) à la ligne. L'élève n'a :

- aucune obligation de citer les documents (même si c'est leur lecture, lors de la première sous-partie, qui lui a permis d'acquérir telle ou telle connaissance) ;
- pas obligation de rédiger une introduction et une conclusion.

2° sujet au choix

L'Allemagne dans la crise des années 1930

Questions : 8 points

Q. 1 : 2 points

- L'augmentation du chômage : 6 millions de chômeurs en 1930.
- Le paiement des réparations aux vainqueurs de la Première Guerre mondiale.
- Le traité de Versailles considéré comme un véritable « désastre ».
- Les désaccords entre les partis politiques de la République de Weimar.

Q. 2 : 3 points

Il est question sur l'affiche de donner du pain et du travail aux Allemands et le texte insiste sur la situation économique catastrophique de l'Allemagne. Hitler promet aux Allemands ce qu'ils attendent : un travail et de quoi se nourrir.

Q. 3 : 3 points

- C'est une dictature car le chancelier rédige seul les lois, et le parti nazi est le seul autorisé.
- C'est un régime totalitaire car toutes les libertés fondamentales (d'expression et de réunion par exemple) sont niées. Les individus sont étroitement surveillés puisque le secret de la correspondance et du téléphone n'est plus respecté.

Paragraphe argumenté : 10 points

1. **Contenus que l'on souhaiterait retrouver**

- En 1919, une république démocratique est proclamée en Allemagne : la République de Weimar. Régime politique issu de la défaite, les Allemands ne la soutiennent que difficilement. La grande crise économique des années 1930 va entraîner sa fin. Comment passe-t-on de la démocratie à la dictature ?
- Hitler exploite les mécontentements du peuple allemand :
 - la défaite de la guerre 1914-1918 n'a pas été acceptée par les Allemands ;
 - le traité de Versailles considéré comme « une paix infamante » (notion de « diktat ») et les réparations que les Alliés exigent de l'Allemagne ;
 - le régime républicain source de « désordres » n'est pas accepté : nostalgie du II^e Reich ;

- enfin le chômage lié à la crise économique : 6 millions de chômeurs en 1932 ;
- le parti national socialiste ou Nazi promet aux Allemands du pain, du travail et la révision du traité de Versailles. Ces promesses influencent les Allemands : plus le chômage augmente et plus le nombre de voix pour les nazis est important.
- Aux élections de novembre 1932, les nazis remportent 12 millions de voix soit 230 sièges au Reichstag. Le président de la République, Hindenburg nomme Hitler au poste de chancelier le 30 janvier 1933. Il arrive donc légalement au pouvoir.
- Très vite, Hitler installe une dictature :
 - en février 1933 : toutes les libertés fondamentales sont supprimées. Les nazis ont incendié le Reichstag et accusé les communistes, ce qui leur permet d'adopter ce décret.
 - en mars 1933 : les pleins pouvoirs sont données à Hitler. Le parlement n'a plus aucun rôle puisque c'est Hitler qui décide des lois. Suppression du pluralisme. Le parti nazi devient unique.
 - dans les mois qui suivent son arrivée au pouvoir, Hitler installe donc sa dictature : à la mort du président Hindenburg en août 1934, il se proclame « Reichsführer » du IIIe Reich (chef, guide). La République de Weimar est définitivement enterrée.

2. Remarques générales pour l'évaluation du paragraphe argumenté en Histoire-Géographie
Voir remarques du premier sujet au choix.

Deuxième partie : Éducation civique
12 points

Sujet
L'organisation des pouvoirs de la République :
Le président, le gouvernement, le parlement

Questions : 4 points

Q. 1 : 1,5 point

- a) Il détermine et conduit la politique du pays.
- b) À la fois le gouvernement et des membres du parlement.
- c) Le président est élu au suffrage universel direct ; le premier ministre est nommé par le président.

Q. 2 : 1 point

- a) Le président promulgue les lois et il peut soumettre un projet de loi au référendum
- b) Domaine militaire : il est le chef des armées ; domaine judiciaire : il a le droit de faire grâce.

Q. 3 : 1,5 point

- a) Sur l'article 12 qui lui permet de dissoudre l'assemblée nationale.
- b) « Dans l'intérêt du pays » et pour « redonner la parole au peuple ».

Paragraphe argumenté : 8 points

1. Contenus que l'on souhaiterait retrouver

Quels sont les pouvoirs du président, du gouvernement et du parlement dans la V^e République ?

- Le gouvernement et le président sont les organes du pouvoir exécutif : de quoi s'agit-il ?

- Le Président est élu au suffrage universel direct pour 5 ans. Il a un pouvoir exécutif puisque la Constitution affirme qu'il promulgue les lois, c'est-à-dire ordonne leur exécution. Ses pouvoirs sont importants car comme l'a fait Jacques Chirac en avril 1997, il peut dissoudre l'Assemblée nationale et renvoyer les députés devant les électeurs.

- Le gouvernement détermine et conduit la politique du pays, et ses membres peuvent proposer des lois : il est donc responsable des décisions prises dans le pays.

- Le Parlement possède le pouvoir législatif : il vote les lois. Les deux assemblées qui le composent, l'Assemblée nationale et le Sénat proposent, discutent selon un système de navette et adoptent les lois. À la différence du Sénat, l'Assemblée Nationale peut être dissoute par le Président. Mais comme cela apparaît sur le schéma, l'Assemblée nationale peut voter une motion de censure et ainsi obliger le gouvernement à démissionner.

2. Remarques générales pour l'évaluation du paragraphe argumenté en Éducation civique

Quatre domaines sont à considérer :

* La compréhension du sujet :

- les informations mobilisées et l'organisation du paragraphe manifestent que le sujet a été compris (cet effort de réflexion doit garantir une bonne base de note, même si le paragraphe comporte des insuffisances) ;
- ou : le sujet est partiellement compris ;
- ou : des indices — notamment des apports d'informations majoritairement hors sujet — montrent que le sujet n'est pas compris (mauvaise note).

* Les informations (idées générales, notions, faits) :

Si le paragraphe mobilise des informations en lien avec le sujet — et donc une lecture intelligente du corpus de documents de la première sous-partie —, l'élève mérite la moyenne, même si l'organisation du paragraphe laisse à désirer.

* Le classement des informations :

- un enchaînement logique du paragraphe témoigne d'un effort démonstratif ;
- ou : les faits, les notions et les idées cités sont groupés par thème ;
- ou : le paragraphe est un inventaire décousu.

* La taille du paragraphe :

Il s'agit d'évaluer le respect d'une consigne et de respecter l'équité entre les candidats. Pour autant, on ne peut établir une comptabilité pointilleuse. On pourrait accepter les paragraphes égaux ou supérieurs à 10 l. et inférieurs ou égaux à 20 l., ce qui permettrait notamment de pallier les effets des différences d'écriture.

NB : Le mot « paragraphe » peut s'entendre simplement comme un texte écrit court, formant une unité de sens. Dans cette acception, il peut — ou non — comporter une ou plusieurs subdivision(s) interne(s) avec retour(s) à la ligne. L'élève n'a aucune obligation de citer les documents, ni de rédiger une introduction et une conclusion.

Troisième partie : Repères chronologiques et spatiaux

6 points

1. 1936 : 2 points
2. XVI^e siècle (2 points)
3. Voir carte : 0,5 point par bonne réponse.

La « maîtrise de la langue » prise au sens de « orthographe et expression écrite » est évaluée sur 4 points sur l'ensemble des parties.